



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

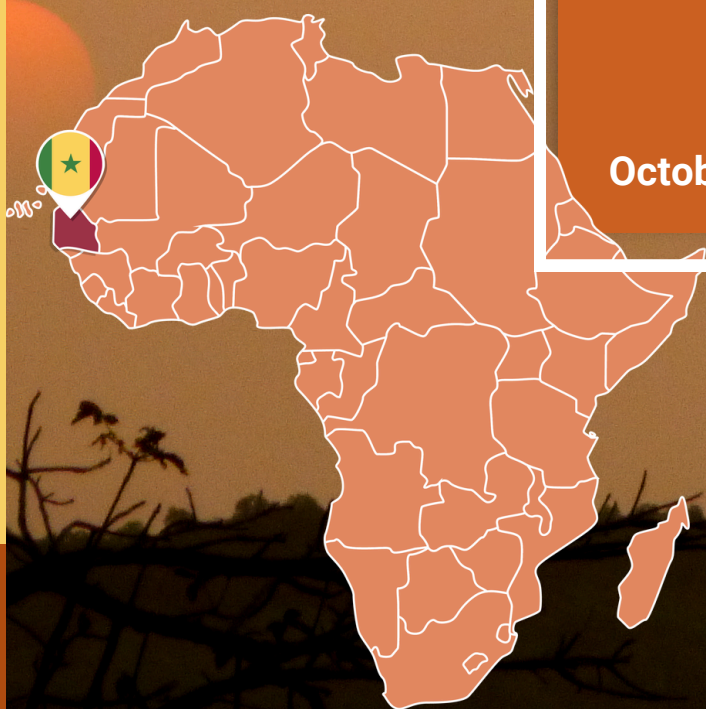
Un Peuple, Un But, Une Foi

AVIS TRIMESTRIEL N°04-2025

Commission de Protection des
Données Personnelles du
Sénégal



Octobre - Novembre - Décembre 2025

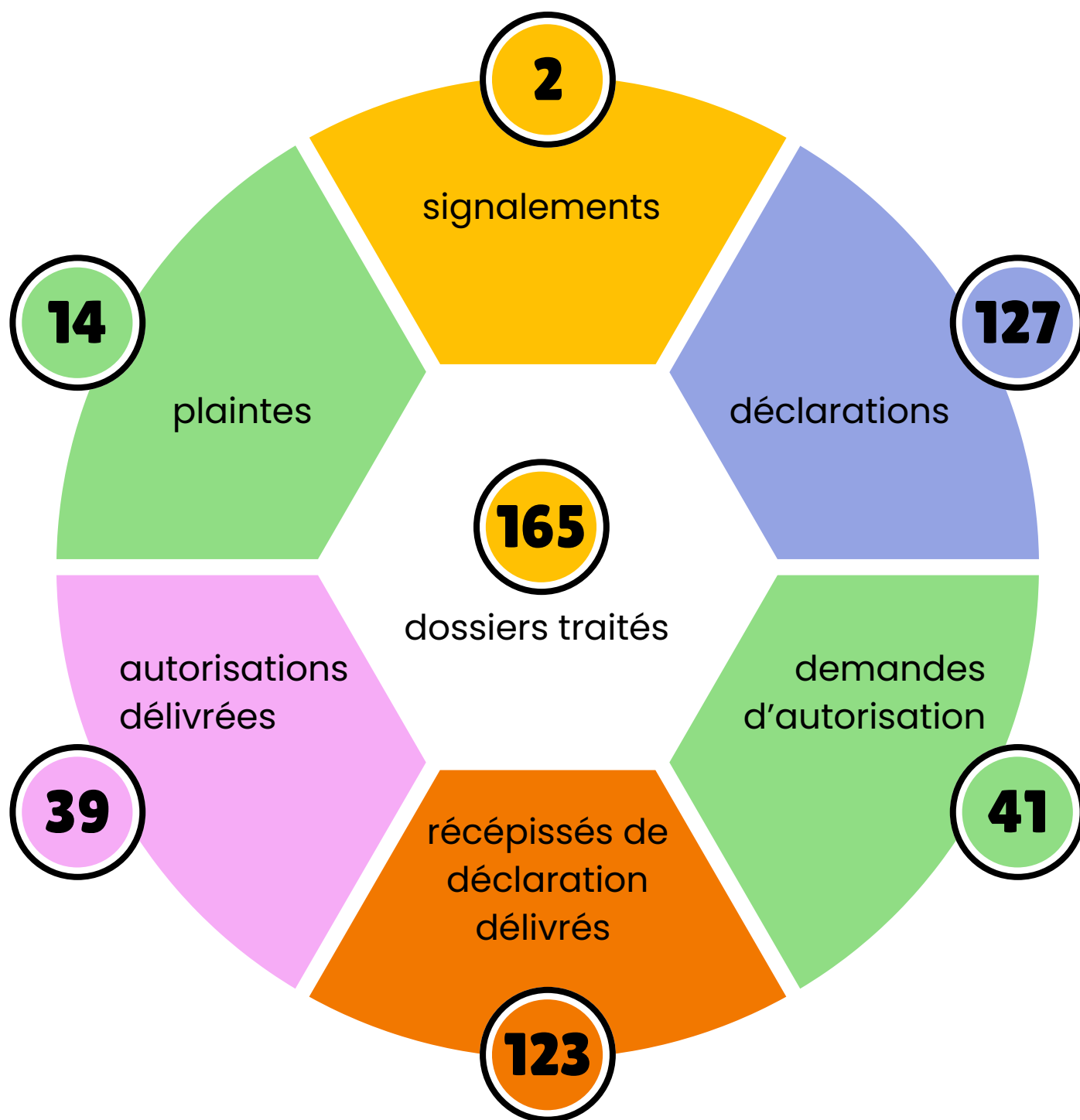




La **Commission de protection des Données Personnelles (CDP)**, autorité administrative indépendante, instituée par la loi **n° 2008-12 du 25 janvier 2008**, est chargée de vérifier la légalité de la **collecte** et du **traitement des données personnelles** des sénégalais et de s'assurer que toutes les précautions sont prises pour qu'elles soient sécurisées.

Après délibération des Commissaires de la **Session plénière**, la CDP publie le présent avis trimestriel qui décrit la situation actuelle de la protection des données personnelles au Sénégal.

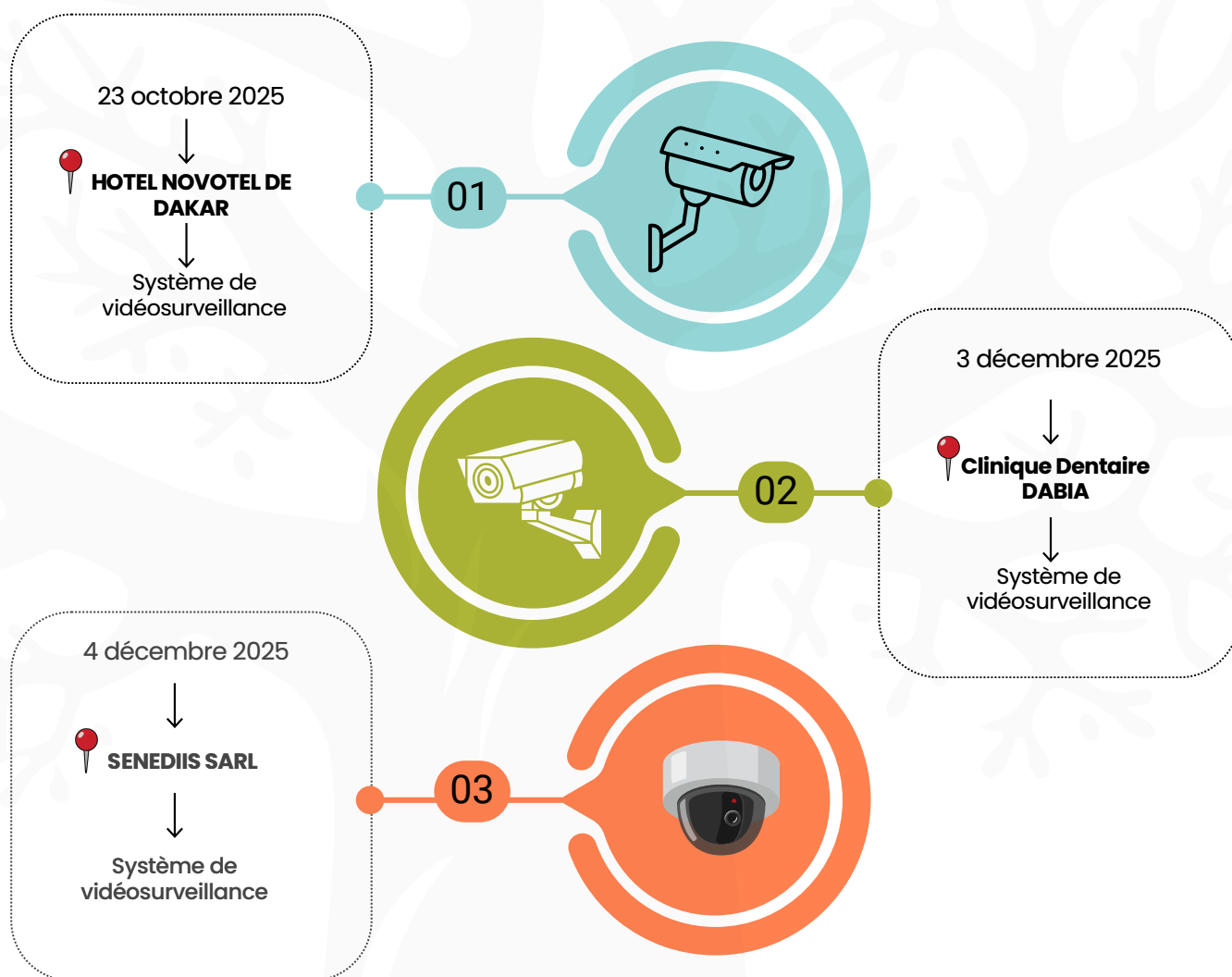
1. Compte rendu des activités déclaratives



Par ailleurs, la Commission a décidé de **surseoir** sur trois (**03**) dossiers.

2. Missions de contrôle

✱ Missions de contrôle des déclarations normales



Structure / Entreprise	Objet	Décision de la Session plénière
HÔTEL NOVOTEL DE DAKAR	Système de vidéosurveillance	• Désinstaller les caméras installées à la piscine ; • Réorienter les caméras installées à la caisse (bar et Ibis) ; • Prévoir une politique de protection des données personnelles ; • Augmenter la taille des panneaux d'information ; • Formaliser l'exercice des droits des personnes ; • Finaliser la signature d'engagements de confidentialité avec le sous-traitant (envoyer une copie à la CDP) ; • Sensibiliser davantage le personnel ; • Procéder à une demande de modification des nouvelles caméras
Clinique Dentaire DABIA	Système de vidéosurveillance	• Désinstaller les caméras installées dans les salles de soin ; • Réorienter les caméras installées à la caisse (filmer uniquement la caisse) ; • Désactiver la prise de son ; • Intégrer le numéro de récépissé de la CDP sur les panneaux d'information ; • Formaliser l'exercice des droits des personnes ; • Sensibiliser le personnel ; • Procéder à la déclaration du système de vidéosurveillance après modification
SENEDIIS SARL	Système de vidéosurveillance	• Désinstaller les caméras installées dans tous les bureaux et dans la cuisine ; • Procéder à la déclaration du système de vidéosurveillance après modifications ; • Intégrer le numéro de récépissé de la CDP sur les panneaux d'information ; • Formaliser l'exercice des droits des personnes ;

* Missions de contrôle des déclarations simplifiées

2 octobre 2025



AGEROUTE DAKAR

Système de
contrôle d'accès
et de pointage
par badge

Registre des
entrées et
sorties

01



02



3 octobre 2025



GSIE TECHNOLOGY

Gestion du
personnel

Gestion des
fournisseurs et
des prestataires

Système de
contrôle d'accès et de
pointage par badge

03



22 octobre 2025



DAKAR MOBILITÉ SA

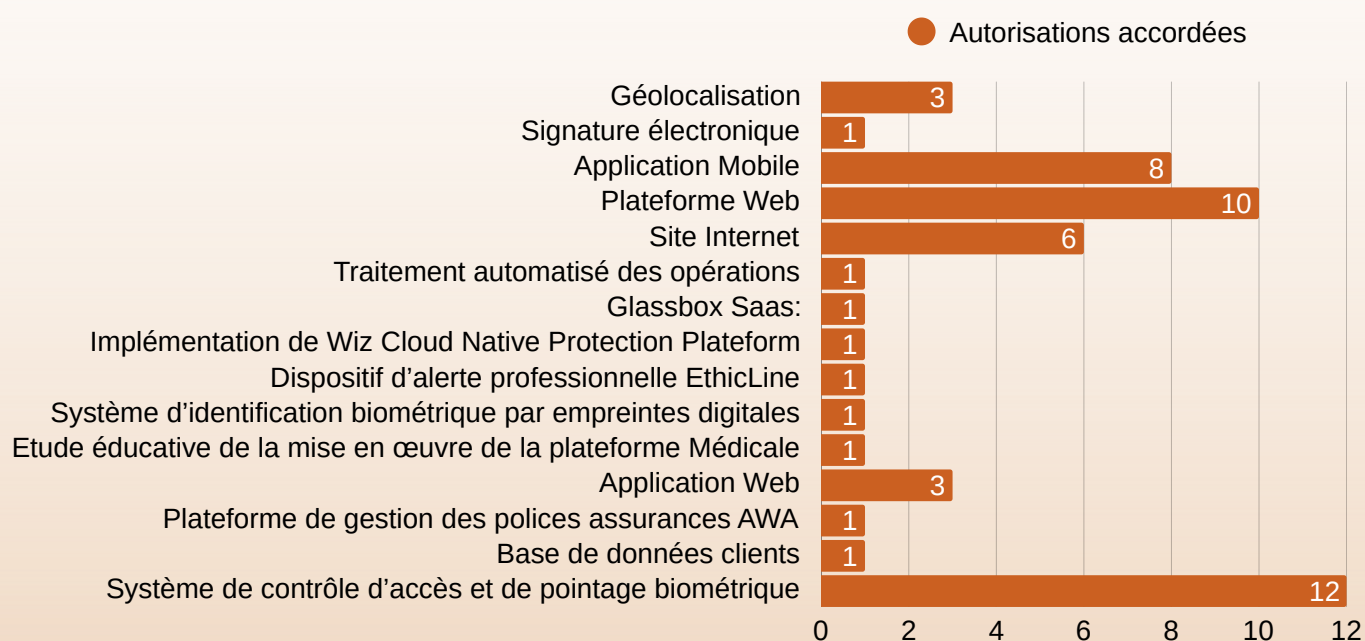
Gestion du
personnel

Gestion des
fournisseurs et
des prestataires

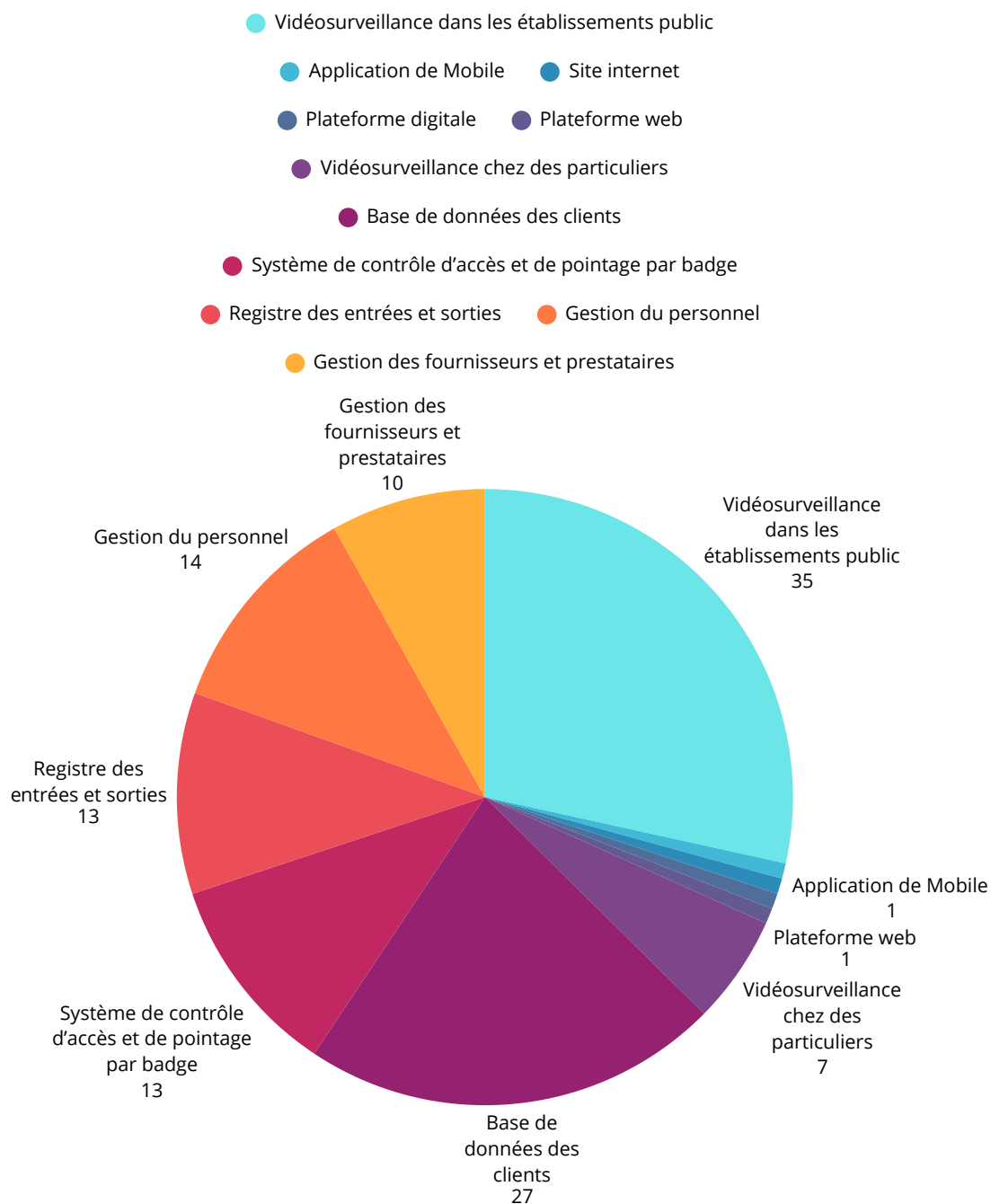
Système de
contrôle d'accès et de
pointage par badge

Structure / Entreprise	Objet	Décision de la Session plénière
AGEROUTE DAKAR	• Système de contrôle d'accès et de pointage par badge • Registre des entrées et sorties	• Procéder à une demande d'autorisation pour les systèmes de pointage par empreinte digitale installés à Dakar et dans les régions ; • Désinstaller le système de pointage par reconnaissance faciale ; • Finaliser la signature de contrat avec le sous-traitait SONATEL et d'envoyer une copie à la CDP • Concernant les registres, aucun manquement n'a été constaté, les registres sont bien organisés et correctement archivés.
GSIE TECHNOLOGY	• Gestion du personnel • Gestion des fournisseurs et des prestataires • Système de contrôle d'accès et de pointage par badge	• Une absence de politique de suppression et d'archivage des données des candidats non retenu lors des recrutements ; • Une absence de durée de conservation des données pour les agents ayant quitté l'entreprise. • Une absence de durée de conservation des données des fournisseurs et prestataires • Système de pointage par empreinte digitale non déclaré à la CDP.
DAKAR MOBILITÉ SA	• Système de contrôle d'accès et de pointage par badge • Gestion du personnel • Gestion des fournisseurs et prestataires	• Désinstaller les caméras installées dans tous les bureaux et dans la cuisine ; • Procéder à la déclaration du système de vidéosurveillance

3. Autorisations accordées



4. Récépissés délivrés



5. Les manquements les plus récurrents

1 ► **Sur les systèmes de vidéosurveillance**

Concernant le traitement des systèmes de vidéosurveillance, les manquements les plus récurrents relevés par les contrôleurs de la CDP portent notamment sur l'installation de caméras dans des espaces privés au sein des lieux de travail.

La Commission invite l'ensemble des responsables de traitement à se conformer strictement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier aux normes encadrant l'installation et l'utilisation des dispositifs de vidéosurveillance dans les lieux de travail ainsi que dans les espaces privés tels que les hôtels ou les grandes surfaces.

Il convient également de souligner que la majorité des contrôles en matière de vidéosurveillance font suite à des signalements ou à des plaintes. À cet effet, la CDP encourage les responsables de traitement à renforcer les actions de sensibilisation et d'information de leur personnel sur la protection des données à caractère personnel.

2 ► **Sur les déclarations simplifiées**

Pour ce qui est des traitements simplifiés, les manquements notés sont relatifs à :

- **Durée de conservation des données** : Absence de politique définie concernant la durée de conservation des données personnelles des employés après leur départ ;
- **Exercice des droits des personnes** : Procédures non formalisées pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements de données ;
- **Absence de signature de contrat de confidentialité avec les sous-traitants**
- **Déclarations auprès de la CDP** : Absence de déclaration de certains traitements de données à caractère personnel.

6. Communication et sensibilisation

Au cours du trimestre écoulé, la **Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal** a poursuivi son engagement en faveur de la sensibilisation, de l'information sur les enjeux liés à la protection des données personnelles, à travers une présence soutenue et structurée sur l'ensemble de ses plateformes digitales.

La CDP a participé à la première édition du Forum « **This Is Africa Digital** » (TIAD), tenue au Monument de la Renaissance africaine à Dakar, avec une communication du Secrétaire Permanent et l'animation d'un stand. Ce dernier a suscité un vif intérêt de la part des participants, une attention portée aux questions de protection des données personnelles dans l'écosystème numérique sénégalais et africain.





Le Président de la CDP a également pris part à la **7^e édition du Transform Africa Summit** (TAS 2025), organisée par Smart Africa à Conakry, en République de Guinée, autour du thème : « Intelligence artificielle pour l'Afrique : innover localement, impacter globalement ». Cette participation a permis de relayer, via les plateformes digitales de la CDP, les réflexions stratégiques sur l'encadrement de l'IA et la protection des données personnelles sur le continent.



M. Ousmane Thiongane a également pris part à la **XVe Conférence annuelle et de la XVIIe Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)**. Cet événement a renforcé la visibilité internationale de la CDP et mis en lumière son engagement au sein des instances de coopération francophone avec une nomination en tant que vice-président du Bureau de ladite organisation.



Dans un souci de mieux communiquer, le format du rendu de l'avis trimestriel a été repensé et simplifié afin de proposer une version plus accessible, pédagogique et « digestive », favorisant ainsi une meilleure appropriation par les publics cibles.

Le trimestre a également été marqué par des campagnes de sensibilisation à fort impact. La campagne **“Octobre Rose”** a donné lieu à une animation quotidienne des plateformes digitales, à travers des messages de soutien et de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein. De même, les **16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre** ont constitué un moment clé d'engagement, avec la diffusion quotidienne de contenus informatifs et éducatifs sur cette thématique.

Par ailleurs, la CDP poursuit également la sensibilisation avec la publication de la série pédagogique « **Comprendre la protection des données** », animée par **l'agent virtuel Zeyna** pour vulgariser les notions essentielles de la protection des données personnelles auprès du grand public.

Intitulé	Date Lieux & Organismes	Objectifs / Résultats clés/Prochaines étapes
Projet Système d'identification Biométrique par Empreintes Digitales (SIBED)	10 Novembre 2025 Hôtel Terrou-bi Ministère de la Santé	Système d'identification Biométrique par Empreintes Digitales a été lancé au Sénégal en novembre 2025 par le Ministère de la Santé, visant à améliorer le suivi des patients vivant avec le VIH/SIDA grâce à une identification unique par empreintes digitales
Atelier de validation du cadrage du projet « CONNECT AMO »	25 Novembre 2025 Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire du Sénégal (ICAMO)	Le projet « CONNECT AMO » vise à renforcer le Système d'Information de l'ICAMO en mettant en place une plateforme intégrée de gestion des assurés, des prestations du contrôle médical et de l'interopérabilité avec les acteurs de l'écosystème (IPM, prestataires de santé, DPI).
Atelier de relance des activités du groupe La Poste	14 novembre 2025 Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)	Permettre l'enclenchement d'actions concrètes qui constitueraient la base d'un nouveau départ du Groupe La Poste

Formation sur les missions de contrôle (CDP_CIL)	05 décembre 2025 En ligne CIL du Burkina Faso	Partage d'expérience avec la Commission de l'Informatique et des Libertés Burkina Faso relatif aux missions de contrôle
Atelier sur la restitution des travaux de l'enquête nationale sur l'impact des acteurs « informels » du secteur postal	18 Décembre 2025 Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)	Revitaliser l'entreprise en réinventant son offre de services (numérique, financier), en renforçant sa gouvernance, sa transformation digitale et en améliorant l'expérience client.
20 -ème réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière (CNSMO-SRIF) dans l'UEMOA	11 décembre 2025	• Validation du relevé des conclusions de la rencontre précédente et examen de l'état de la mise en œuvre des recommandations du CNSMO. • Présentation de l'étude sur le financement du secteur agricole par les institutions de Microfinances ; • Présentation de la plateforme interopérable du système de paiement instantané (PI-SPI).

Atelier de capitalisation du Projet d'Appui à la gouvernance du Numérique (PAGNUM)	19 décembre 2025	• Partager les résultats et expériences sectorielles ; • Analyser les difficultés rencontrées, notamment en matière de ressources, de financement et de gouvernance ; • Identifier les bonnes pratiques • Formuler des recommandations
Journée de la Transparence : Lancement officiel du rapport ITIE 2024	23 décembre 2025	Organisée par le Comité National de l'ITIE (CN-ITIE) pour le lancement officiel du 12 -ème Rapport ITIE du Sénégal au titre de l'exercice 2024
Journée de la Conformité en Protection des Données (JCPD)	29 décembre 2025 Cabinet de conseil spécialisé en protection des données personnelles E-Karangué	• Journée de réflexion, de partage et de montée en compétences autour de la protection des données et de la conformité • Promotion des bonnes pratiques et au développement de l'écosystème de la conformité.

Atelier de lancement de l'année 2 du projet intitulé « Renforcement des capacités des laboratoires et l'information stratégiques sur le VIH au Sénégal dans le cadre du Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le Sida (PEPFAR) »	31 décembre 2025 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)	Renforcement des compétences techniques des laboratoires sénégalais et amélioration de la collecte et l'utilisation de données stratégiques sur le VIH pour une meilleure riposte nationale, en collaboration avec des partenaires comme l'USAID.
---	---	---



“ S’assurer que tout ce qui permet d’identifier une personne physique soit **sécurisé** et **confidentiel**. ”



Adresse: Complexe SICAP, Point E, 1er étage, Immeuble A, Avenue Cheikh Anta Diop
x Canal IV. Dakar, Sénégal

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux



 contact.cdp@cdp.sn

 www.cdp.sn

 33 859 70 30



Annexes

ANNEXES

1.1- Autorisations accordées

Finalités des traitements	Nombre	Structures
Système de géolocalisation	03	• MOTA ENGIL SENEGAL MINING SUARL • BANQUE SAHELO SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE • DAKAR MOBILITE
Signature électronique	01	• SOCIETE GENERALE SENEGAL
Traitement automatisé des opérations du back-office de la Société Générale Sénégal par la Société Générale Côte d'Ivoire dans le cadre du load balancing	01	• SOCIETE GENERALE SENEGAL
Glassbox Saas: Services du support et d'analyses de l'expérience Client à travers les plateformes web et mobiles	01	• CITIBANK SENEGAL SA
Implémentation de Wiz Cloud Native Protection Platform (CNAPP)	01	• CITIBANK SENEGAL SA
Dispositif d'alerte professionnelle EthicLine	01	• GRANDE COTE OPERATIONS SA
Système d'identification biométrique par empreintes digitales chez les personnes vivant avec le VIH au Sénégal	01	• DIVISION DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST
Etude éducative de la mise en œuvre de la plateforme Médicale Learning Hub (MLH) à l'Hôpital Principal de Dakar. https://medicallearninghub.africa/fr	01	• TECH CARE FOR ALL- AFRIQUE FRANCOPHONE LTD SARL
Application Web	03	• SONATEL SA « CEM nBA (nGenius Busness Analytics) »

		• CITIBANK SENEGAL SA « Application Web DSS CheckPoint » • CITIBANK SENEGAL SA « Application Web Global Enablement Tranche 2 (GenAI) »
Application Mobile	04	• TOUCHPOINT FINANCIAL SERVICES SA (MyTouchPoint+) • FAYMA DIGITAL (FAYMA) • HIDDEKEL CORP « Mon Resto » • IDOLE CASH « Idole Cash »
Plateforme Web	05	• SAMAD INVEST SASU (Plateforme web Samad-Invest (https://dev.samad-invest.com) • CONCREE SAS Plateforme web « Wekomkom » • CITIBANK SENEGAL SA « Plateforme GLOBAL LEGAL EVISORT »
Plateforme de gestion des polices assurances AWA		• AWA AFRICA SAS
Site Internet	03	• IDOLE CASH • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS • RINGIER SENEGAL

Base de données clients	01	• IDinsight SAS
Système de contrôle d'accès et de pointage biométrique	12	• E-TECHNOLOGIES INTERNATIONAL SARL • TOUCHPOINT FINANCIAL SERVICES SA • DP WORLD DAKAR • FABRIMETAL SENEGAL • GROUPE N2M • ALGERIAN BANK OF SENEGAL (ABS BANK) • COREX SUARL • SERVICE D'ASSISTANCE MEDICALE D'URGENCE (SAMU) • AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL) • ABD ASSIST SAS • CABINET SETI SARL • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS

1.2 - Récépissés délivrés :

Finalités	Nombre	Structures
		• Mme MAHAWA NDIAYE • HOBOLLA HOME

Vidéosurveillance dans les établissements accueillant du public pour assurer la sécurité des biens et des personnes	35	• EDUCATION DEVELOPMENT CENTER SENEGAL • ETS AMAR KHADIM • SANLAM ALLIANZ SENEGAL ASSURANCES • Mme AMINATA SALL • GRANDE COTE OPERATIONS SA (LOCOMOTIVES) • GRANDE COTE OPERATIONS SA (PASSAGE A NIVEAU) • GROUPE N2M • ALGERIAN BANK OF SENEGAL (ABS BANK) • MAISON CRESPIN • MONA LISA PAPETERIE • BATICHIMIE SUARL • CA3C • CENTRALE SOLUTIONS SARL • CONTROLE INCENDIE D’ACTION PREVENTIVE ET DE FORMATION (CIAFOR) • SENEGALAISE DE VOIRIES TRAVAUX PUBLICS ET DE GENIE CIVIL • XERVOO SUARL • PHARMACIE LYDIOR • XOO SERVICES • ATTIJARI ASSET MANAGEMENT • EIFFAGE SENEGAL « AGENCE »
---	-----------	---

		• EIFFAGE SENEGAL « MAISON EIFFAGE » • WAW SAS • IBRA THIAM • INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC / ST CECILE SENE • M. PAPE ALIOUNE NDIAYE • PFO AFRICA SENEGAL (SITE THIES) • PFO AFRICA SENEGAL (SITE FANN RESIDENCE) • ENTREPRISE DE TRAVAUX MODERNE (ETM) (BAMBILOR) • ENTREPRISE DE TRAVAUX MODERNE (ETM) (DEPOT VDN) • ENTREPRISE DE TRAVAUX MODERNE (ETM) (SITE YARAKH) • CLINIQUE DE L'AMITIE • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS • SERVICES ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIES (SENTECH)
Application de Mobile Banking « BSIC NET »	01	• BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC-SENEGAL SA)
Site internet www.juridoc.sn	01	• JURIDOC SAS
Entrée en relation digitale semi-digitale (Plateforme digitale EERD)	01	• CBAO ATTIJARI WAFABANK

Plateforme web « Panel by Afriksurvey » panel.afriksurvey.com	01	• AFRIK SURVEY SARL
Vidéosurveillance chez des particuliers	07	• Mme MAHAWA NDIAYE • Mme SAFIETOU CAMARA • M. JEROME BRIEDA • M. BRUNO CELLE • M. PAPE MOUSSA DIAKITE • Mme SOKHNA DIOP • Mme. KHOUDIA GUEYE
Base de données des clients	27	• AFRIDEV GROUPE SAS • M. EL HADJ ADAMA DIOUF • BUROTIC DIFFUSION • SANTE DIGITALE ECOMED AFRIQUE SAS • AFRIK SURVEY SARL • M. OUSMANE GUEYE • TOTALLY TECHNOLOGY • GB FOODS SENEGAL • GETEL (GLOBAL ELECTRONIQUE ET TELECOMS) • LBOYE7 • NATIC TECHNOLOGIES • NZOUSSI NGOUMA ROCHALIEN ESPOIRE • ALLOTECH • CITYTECH • CAMETECH GROUP

		• MARIAME COMMERCE SERVICES • MASYLLA SERVICES • SENETECH SECURITE • DIOP TOUS SERVICES (DTS) • SAFAR MULTIMEDIA • CHEIKH DIAW • SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (SODECI) • ENA TECH • SOFT VALLEY • TEEOFF TECHNOLOGIE SENEGAL • GROUPE 360° SECURITY • SENFAY SARL
Système de contrôle d'accès et de pointage par badge	13	• GS AFRIQUE • KHELCOM BACHE SARL • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS • FABRIMETAL SENEGAL • DP WORLD DAKAR • BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC-SENEGAL SA) • CONSEIL SENEGALAIS DES CHARGEURS (COSEC)

		• ATTIJARI ASSET MANAGEMENT • CAMTECH GROUP • POLARIS SECURE TECHNOLOGIES SAS • EIFFAGE SENEGAL « AGENCE » • EIFFAGE SENEGAL « MAISON EIFFAGE » • EIFFAGE SENEGAL « DEPOT »
Registre des entrées et sorties	13	• BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE • GS AFRIQUE • KHELCOM BACHE SARL • CBAO ATTIJARI Wafa BANK • FABRIMETAL SENEGAL • RINGIER SENEGAL • DP WORLD DAKAR • CONSEIL SENEGALAIS DES CHARGEURS (COSEC) • ATTIJARI ASSET MANAGEMENT • AMSA ASSURANCES SENEGAL • EIFFAGE SENEGAL « AGENCE » • EIFFAGE SENEGAL « MAISON EIFFAGE » • EIFFAGE SENEGAL « DEPOT »

Gestion du personnel	14	• GS AFRIQUE • KHELCOM BACHE SARL • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS • E-TECNOLOGIES INTERNATIONAL SARL • LATANIA Ltd • GLOBAL CERDIT RATING COMPANY LIMITED SA • FABRIMETAL SENEGAL • RINGIER SENEGAL • DP WORLD DAKAR • CONCREE SAS • SHUKRAN LAHAD SERVICES • POLARIS SECURE TECHNOLOGIES SAS • AMSA ASSURANCES SENEGAL • BETA ONE SAS
Gestion des fournisseurs et prestataires	10	• KHELCOM BACHE SARL • MOORE SENEGAL BOKINVEST SAS • E-TECNOLOGIES INTERNATIONAL SARL • RINGIER SENEGAL • DP WORLD DAKAR • ATTIJARI ASSET MANAGEMENT • SHUKRAN LAHAD SERVICES

		• POLARIS SECURE TECHNOLOGIES SAS • AMSA ASSURANCES SENEGAL • BETA ONE SAS
--	--	--

2. Plaintes et signalements

2.1 Plaintes

N°	PLAIGNANT	MIS EN CAUSE	MOTIFS	OBSERVATIONS
01	S.2080	A. N	Extorsion de fonds, diffamation	La CDP a reçu une plainte de la société 2080 Ventures Holdings LLC (ETATS-UNIS) contre AN, pour extorsion de fonds, diffamation La CDP a transmis le dossier à la Division de la Cybercriminalité pour enquêtes et suites à donner ; et a, en parallèle, informé le Procureur. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
02	T. L	E.K. F	Traitement illicite de données personnelles	La CDP a reçu une plainte de T.L contre l'entreprise E.K.F pour traitement illicite de ses données personnelles. En outre, elle a sollicité une demande de suppression de ses données par E.K.F Une demande d'explication et de

				suppression des données du plaignant a été adressée à E.K.T qui a été satisfaite. Le dossier est clôturé.
03	A. D	X	Collecte et menaces de divulgation de données personnelles	La CDP a reçu une plainte de A.D contre X, relative à la collecte et des menaces de divulgation de ses données personnelles, notamment des données à caractère sexuel. La CDP a, en application des articles 16-2c et 75 de la loi n°2008-12 du 25 Janvier 2008 portant protection des données à caractère personnel, la CDP a transmis le dossier au Procureur de la République pour enquête et suites à donner. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
04	M.A	X	Harcèlement sur le réseau social TikTok	La CDP a reçu la plainte de M.A contre X. Il ressort de la plainte reçue que son auteur subirait des harcèlements de personnes se cachant sous de faux comptes. La CDP a transmis le dossier à la Division spéciale de cybercriminalité (DSC) pour enquêtes. Elle a, en

				parallèle, informé le Parquet. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
05	K.C	Municipalité de Pikine-Ouest	Installation de vidéosurveillance non conforme	K.C a saisi la CDP d'une plainte, mettant en cause la municipalité de Pikine-Ouest. Selon K.C, la mairie aurait installé des caméras qui violeraient sa vie privée, du fait du positionnement des caméras. Le dossier est en cours d'instruction.
06	M.N	C.D	Accès illicite aux données personnelles	La CDP a reçu la plainte de M.N contre C.D. Selon les informations transmises par la plaignante, la personne mise en cause aurait accédé de façon illicite à ses données de santé. Une demande d'informations a été adressée à la mise en cause. Le dossier est en cours d'instruction.
07	B. D	X	Divulgation de données personnelles	Monsieur B.D a saisi la CDP parce qu'étant victime de divulgation de ses données personnelles. A cet effet, la CDP a transmis le dossier à la DSC et au Parquet.

				Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
08	O. D	A. W	Installation de vidéosurveillance non conforme	La CDP a reçu la plainte de O.D contre A.W pour violation de sa vie privée. Il ressort de la plainte que A.W aurait installé une caméra sans respecter les formalités préalables, et en violant la vie privée de O.D Une demande de complément d'informations a été adressée à O.D pour poursuivre le traitement de sa plainte. Le dossier est en cours d'instruction.
09	C.A. D	X	Extorsion de fonds	C.A.D a été victime d'extorsions de fonds et a saisi la CDP. En retour, la commission a transmis le dossier à la DSC et a informé le parquet. Le dossier est clôturé au sein de la CDP.
10	J.C	X	Usurpation d'identité	J.C a été victime d'usurpation d'identité. Elle a saisi la CDP d'une plainte pour un accompagnement auprès des autorités compétentes. La commission a transmis sa plainte à la DSC pour

				enquêtes et suites à donner. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
11	E.I. S	A. K	Divulgation de contenus compromettants	E.I.S a saisi la CDP parce qu'étant victime de divulgation de ses données personnelles par A.K. En retour, la CDP a enjoint A.K à supprimer les contenus concernés sans délai. Lesdits contenus ont été enlevés par le mis en cause. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
12	F.S. B	Cabinet de formation ACOSPHERE	Utilisation illicite de données personnelles	F.S.B a saisi la CDP d'une plainte mettant en cause les gérants du cabinet ACOSPHERE. Il ressort de la plainte que le cabinet utilise le numéro de téléphone personnel de la plaignante à des fins commerciales. Une demande d'explication et de suppression a été adressée aux mis en cause. Le dossier est en cours d'instruction.
13	A. N	P.D. F	Harcèlement	La CDP a reçu la plainte de A.N contre P.D.F. Il ressort de la plainte reçue que son

				auteur subirait du harcèlement répétitif, émanant de P.D.F La CDP a transmis le dossier à la Division spéciale de cybercriminalité (DSC) pour enquêtes. Elle a, en parallèle, informé le Parquet. Le dossier est clôturé auprès de la CDP.
14	N. J	F. W	Harcèlement, menaces de mort	N.J dit être victime d'harcèlement et de menaces de mort de la part F.W En retour, la CDP l'a invité à saisir les autorités compétentes. Le dossier est clôturé au sein de la CDP.

2.3 Signalements

AUTEUR DU SIGNALEMENT	MIS EN CAUSE	MOTIFS	OBSERVATIONS

X	Municipalité de Khombole	Traitement illicite de données personnelles	La CDP a été saisie d'un signalement relatif au projet de dématérialisation de la délivrance des documents d'état civil mis en place par la mairie de Khombole. Il ressort du signalement reçu : « <i>la municipalité de Khombole a décidé de dématérialiser la délivrance des documents d'état civil en utilisant WhatsApp et Gmail</i> ». La CDP a salué cet ambitieux projet de dématérialisation de certaines procédures au sein de la municipalité et en a félicité. Toutefois au regard du nombre important de données personnelles et du caractère sensible de ces documents, leur délivrance par un canal privé et/ou professionnel (WhatsApp et Gmail), la CDP a invité la mairie de Khombole, à suspendre cette procédure de délivrance par le biais de ces canaux, en attendant de trouver un canal plus sûr ou de mettre un dispositif de sécurité élevé, et de la lui notifier
B.S. K	« Milliardaire saoudien noir »	Violation vie privée sur TikTok	La CDP a reçu un signalement relatif à la violation de la vie privée de certains utilisateurs de TikTok par un compte dénommé le « milliardaire saoudien noir ». La CDP a envoyé les liens menant venant vers la page mis en cause aux équipes de TikTok pour investigation. Le dossier est en cours de traitement.

1. Questions reçues du grand public

La CDP a reçu des questions du grand public sur les mesures à mettre en œuvre pour la conformité avec la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 portant protection des données à caractère personnel.

DEMANDEUR	QUESTIONS	REPONSES
• Monsieur D. El • Madame R. G	Sur la procédure à suivre en cas de traitement de données personnelles.	Toute entité qui collecte et traite des données à caractère personnel doit, au préalable, procéder à une déclaration auprès de la CDP. À cet effet, ladite déclaration dépend du régime juridique qui lui est applicable. • Lorsque les données collectées sont hébergées au Sénégal, qu'il n'existe aucun transfert de données vers un pays tiers, qu'aucune donnée sensible n'est traitée et qu'il n'y a pas d'interconnexion de fichiers, l'entité est soumise au régime de déclaration. Elle devra alors remplir le formulaire de déclaration normale disponible sur le site www.cdp.sn. • En revanche, lorsque l'entité est concernée par l'une des situations susmentionnées — à savoir le transfert de données vers un pays tiers, le traitement de données sensibles ou l'interconnexion de fichiers — elle est soumise au régime d'autorisation et devra remplir le formulaire de demande

		d'autorisation, également disponible sur le site précité.
• La société INFOS OCSI • La société GOFAC HOLDING • La société MASYLLA SERVICES	Sur la procédure à suivre en cas de traitement de données personnelles des clients.	Toute entité qui collecte et traite les données personnelles de ses clients, doit, au préalable, procéder à la déclaration de sa base de données clients auprès de la CDP. Ansi: • Si les données sont stockées ou hébergées au Sénégal, il doit remplir le formulaire de déclaration normale ; • Si les données sont hébergées en dehors du territoire sénégalais, il doit remplir le formulaire de demande d'autorisation. Lesdits formulaires sont disponibles sur www.cdp.sn.
Monsieur M	Sur les droits d'accès aux images d'une caméra de vidéosurveillance	Selon la délibération n°2016-00186/CDP du 8 janvier 2016 portant sur les conditions de mise en place d'un système de vidéosurveillance, toute installation de caméra, doit être déclarée à la CDP et les personnes filmées doivent être clairement informées par un affichage visible. Si la caméra est installée à l'extérieur de la maison du propriétaire, ce dernier doit éviter de filmer la voie publique et aussi les alentours du voisinage afin de ne pas empiéter sur leur vie privée. L'affichage est obligatoire pour respecter le droit à l'information préalable. Si le propriétaire dispose de l'autorisation de

		la CDP, le numéro du récépissé doit figurer sur l’affiche avec les contacts de la personne chargée de répondre en cas d’exercice du droit d’accès.
--	--	--